

Législation du TT niveau 2

Sécuriser la mise à disposition des salariés intérimaires

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : cette formation permet aux participants d'approfondir la mise en œuvre pratique des règles juridiques complexes qui encadrent la mise à disposition des salariés intérimaires. Elle vise à sécuriser les pratiques en agence en particulier sur les points sensibles génératrices de contentieux. Elle constitue le prolongement logique de la formation juridique de niveau 1 : « Intégrer les bases du droit à son quotidien en agence d'emploi ».

Objectifs pédagogiques :

Sécuriser l'accès à l'emploi	Justifier le recours au travail temporaire	Respecter l'égalité de traitement	Encadrer les ruptures
------------------------------	--	-----------------------------------	-----------------------

Prérequis : niveau stage « Intégrer les bases du droit à son quotidien en agence d'emploi » et expérience d'un an à un poste opérationnel en agence

1. Sécuriser l'accès à l'emploi

Vérifier la nationalité du candidat à l'emploi
Procéder à l'authentification des titres de travail et aux demandes d'autorisation éventuelles
Contrôler les titres professionnels
Anticiper les cumuls d'emplois
Vérifier la compatibilité de l'état de santé avec le poste à pourvoir

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas

2. Justifier le recours au travail temporaire

Expliquer la notion de « motif légalement autorisé », justifier l'utilisation des cas de recours
Identifier les interdictions de recours au TT
Encadrer les successions de contrats et la gestion du délai de carence
Prévenir les risques de requalification pour emploi durable

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas, mises en situation

3. Respecter l'égalité de traitement

Mesurer l'impact des dispositions conventionnelles applicables
Prendre en compte le dispositif d'aménagement du temps de travail de l'entreprise utilisatrice (modulation, accord JRTT...)

Gérer le travail en horaires spécifiques (travail le dimanche, travail de nuit, temps partiel...)

Identifier les éléments de rémunération à garantir

Renseigner les contrats en conséquence
Assurer une ventilation correcte des heures pour la paie et la facturation

Modalités pédagogiques : rappel des textes en vigueur et de la jurisprudence, échanges sur les pratiques, résolution de cas

4. Encadrer les ruptures

Assurer les ruptures en période d'essai
Accompagner une rupture à l'initiative du salarié

Qualifier une faute grave et recueillir les éléments de preuve recevables
Gérer les conséquences d'une rupture du contrat de mise à disposition par l'utilisateur

Modalités pédagogiques : exposé, échanges avec les participants, résolution de cas pratiques

Tout collaborateur en agence d'emploi

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-002
Version 280725